



COMMUNIQUE DU MINISTRE DE LA CULTURE ET DU TOURISME

Dans l'optique de la facilitation du processus de collecte d'informations liées à la fréquentation des établissements d'hébergement au Togo, le Ministère de la culture et du tourisme, en collaboration avec le Ministère de la sécurité et de la protection civile puis le Ministère de l'économie numérique et de la transformation digitale, a le plaisir d'annoncer qu'il est désormais mis à la disposition des opérateurs touristiques une application web destinée à l'enregistrement des clients, tant pour la fiche de police que pour celle de tourisme.

A cet effet, le Ministre de la culture et du tourisme tient à informer de l'effectivité de l'application et invite les différentes structures à procéder désormais aux enregistrements en ligne à travers le lien <https://service-public.gouv.tg>.

Les équipes techniques des différents ministères impliqués dans ce processus sont disponibles pour accompagner les opérateurs dans cette opération, dont le suivi et le contrôle seront régulièrement effectués par les services de sécurité.

Pour toutes informations complémentaires, veuillez appeler les numéros : 99 56 57 47 / 22 21 39 57 ou envoyer un mail sur dpdttours@gmail.com.

Le ministère de la culture et du tourisme remercie tous les opérateurs touristiques pour leur disponibilité à porter le défi de la digitalisation des services.

Le Ministre de la culture et du tourisme



Dr Kossi G. LAMADOKOU

NB: Les informations recueillies seront strictement exploitées de façon confidentielle conformément aux articles 8 et 9 de la loi statistique N°2011-014 du 03 juin 2011 au Togo, interdisant la divulgation des informations individuelles collectées.